

BTSA Technico-commercial



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires. Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les enseignements professionnels aborderont comme support, un champ professionnel à choisir parmi les six possibles :

- Agrofournitures ;
- Animaux d'élevage et de compagnie ;
- Jardin et végétaux d'ornement ;
- Produits alimentaires et boissons ;
- Produits de la filière forêt bois ;
- Vins et spiritueux..

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Contribution à la politique mercatique et commerciale de l'entreprise ;
- Relation commerciale ;
- Logistique commerciale ;
- Management et animation de l'équipe commerciale ;
- Anticipation, conseil et valorisation.

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Horaires - formation initiale à temps plein

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 – Économie d'entreprise	87 heures
	M 52 – Gestion	87 heures
	M 53 – Mercatique	101,5 heures
	M 54 – Relation commerciale	101,5 heures
	M 55 – Complément économique et commercial en lien avec le champ professionnel	101,5 heures
	M 56 – Projet commercial et actions professionnelles	43,5 heures
	M 57 – Champ professionnel	246,5 heures
M 58 – Langue technico-commerciale	43,5 heures	
Mises en situations professionnelles	M 61 – Stage(s)	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures
	Module langue vivante 2 optionnelle	116 heures

Total : 1740 heures

Examen

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Technico-commercial » repose sur sept épreuves : deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation - CCF - ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite (coefficient 6).

L'épreuve professionnelle, E7 : « Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en Technico-commercial pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 5)

E6 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 4)

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 /20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établi comme suit :
 - points de l'ensemble des épreuves
 - points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Taux de réussite à l'examen (2015)

candidats présents : 1571

candidats reçus : 1237

reçus : 78,74%

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en Technico-commercial peut être :

- agent polyvalent dans une PME agroalimentaire ;
- attaché commercial dans une grande entreprise ;
- responsable d'un point de vente ;
- chef de rayon de produits alimentaires dans une grande surface ;
- démarcheur-représentant ;
- assistant expert dans une PME ;
- vendeur chez un grossiste...

Les poursuites d'études, notamment en licence professionnelle sont très fréquentes.

Pour accéder aux établissements publics et privés qui dispensent la formation BTSA/Technico-commercial, cliquer [ICI](#)